



**« Modeler la mémoire » : Le *Monument en hommage aux femmes en politique*
et les pratiques commémoratives à l'Assemblée nationale du Québec**

Essai présenté par
Karim Chahine
Boursier stagiaire 2018-2019

Assemblée nationale du Québec
30 juin 2019

SOMMAIRE

En étant à la fois lieu de mémoire et lieu de pouvoir, l'Assemblée nationale du Québec possède une puissance d'attraction importante pour la commémoration. Le croisement de ces deux abstractions du lieu avec certaines notions de centralité décuple l'attrait et la valeur symbolique de la mise en place d'un monument commémoratif au parlement. Ceci fait aussi de ces monuments commémoratifs, mis en scène au parlement, des objets d'études privilégiés afin de comprendre les tenants et aboutissants de la commémoration publique et politique ainsi que les liens qu'entretient l'institution avec la commémoration. Dans le but d'étudier les nombreuses facettes de ce phénomène symbolique, nous avons décidé de nous arrêter sur le cas du *Monument en hommage aux femmes en politique*. Nous étudierons les procédures et les éléments symboliques de ce geste de reconnaissance institutionnelle qu'est la commémoration à l'Assemblée nationale.

Nous comprendrons le cheminement d'un dossier commémoratif en étudiant le cas du *Monument en hommage aux femmes en politique* afin de mieux retracer l'initiative première et les étapes menant à l'inauguration du monument. Plus précisément, nous relèverons différentes manifestations de nature symbolique qui sont apparues tout au long de ce processus ainsi que les éléments singuliers qui distinguent cette commémoration des autres. Ces manifestations symboliques et distinctives, et c'est là le cœur de notre recherche, nous permettront de mieux comprendre la relation qu'entretient l'Assemblée nationale du Québec avec la commémoration comme manifestation institutionnelle, politique, mémorielle et sociale. Le processus de commémoration de ce monument sera donc utilisé comme motif pour mettre en lumière les grands thèmes de notre questionnement et de notre analyse que sont la commémoration, les questions symboliques et les enjeux de pouvoir.

REMERCIEMENTS

Cet essai n'aurait pas été rendu possible sans la collaboration de plusieurs personnes qu'il convient de *commémorer* dans cette partie dédiée aux remerciements. Malheureusement, pas de gigantesques statues de bronze, mais, comme on dit, les écrits restent !

D'abord et avant tout, un grand merci à Krystal McLaughlin, coordonnatrice du stage de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant. Merci pour ta disponibilité et ton dévouement sincère à la réussite de ce stage parlementaire.

Merci à Christian Blais d'avoir supervisé nos essais. Ton enthousiasme pour mon projet ainsi que tes nombreux conseils m'ont très certainement permis d'être un meilleur stagiaire et un meilleur historien. Merci à Carolyne Ménard, bibliothécaire assignée pour la réalisation de mon essai, pour son soutien lors de mes recherches préliminaires. Merci à Magali Paquin pour ses sages conseils dans l'élaboration de mon canevas d'entrevue. Votre aide et votre dévouement ont certainement participé à faire de mon essai un meilleur travail.

Un énorme merci à Julien Tremblay et à Aurelle Lavigne-Robichaud pour leur participation au comité de lecture. Sachez que vos commentaires sont très appréciés.

Mon essai n'aurait pas pu atteindre son plein potentiel sans l'importante contribution des personnes rencontrées lors de mes entrevues. Merci d'avoir pris le temps de me rencontrer.

Merci à mes parents, Mohamed et Catherine, ma sœur, Nora, et ma copine, Maude, pour leur soutien indéfectible.

Je profite de ces quelques lignes pour souligner l'apport exceptionnel de quatre personnes à cette année parlementaire : Astrid Martin, Benoit Bérubé, Catherine Gagnon et Christian Jaouich. Nous aurons passé ensemble une année hors du commun qui restera gravée dans nos mémoires pour toujours. J'ai hâte de voir ce que le futur nous réserve et je suis impatient de nous voir nous épanouir dans nos parcours respectifs. Cette année, nous avons réussi à former quelque chose de plus grand que nous cinq, quelque chose de plus qu'un groupe de stagiaires : nous étions animés par un véritable esprit de cohorte. Je vous en serais éternellement reconnaissant.

Ça mérite un toast !

Table des matières

Introduction	2
1. Symbolisme et commémoration : l'Assemblée nationale comme <i>lieu(x)</i>	9
1.1 Un lieu central.....	9
1.2 Mémoire parlementaire et rapport au public.....	12
1.3 La singularité de la commémoration à l'Assemblée nationale	14
2. Présentation du <i>Monument en hommage aux femmes en politique</i>	19
2.1 L'initiative première	19
2.2 Le processus de commémoration.....	21
2.3 L'inauguration.....	25
3. Enjeux et constats de la commémoration à l'Assemblée nationale du Québec	29
3.1 Prise en charge du projet.....	29
3.2 Absence d'une politique de commémoration	31
Conclusion	36
Bibliographie indicative.....	38
Annexe 1	40
Annexe 2	42
Annexe 3	43



Le Monument en hommage aux femmes en politique avec, de gauche à droite, Marie Lacoste-Gérin-Lajoie, Idola St-Jean, Thérèse Casgrain, et Marie-Claire Kirkland.

Crédits photo : Collection Assemblée nationale — François Laliberté

Plurielle et diversifiée, la commémoration est un processus culturel et identitaire dont il faut suivre rigoureusement les étapes.

Jacques Mathieu

L'étude de la commémoration, c'est de découvrir une étude critique, c'est de découvrir les ressorts du processus commémoratifs.

Patrice Groulx

Introduction

Par ses caractéristiques spécifiques et certains dénominateurs communs, une capitale nationale comme Québec se distingue des autres villes. Plus spécifiquement, une capitale peut mettre en valeur ces éléments notamment « par la commémoration et l'interprétation des personnages, des événements et [de ses] lieux clés¹ » : c'est un moyen qui lui permet d'affirmer la nature de ses éléments distinctifs auprès des citoyens et des étrangers. C'est dans cette perspective de mise en valeur et de distinction que la commémoration, au tournant des années 1980, a regagné en importance dans la Capitale nationale : durant la Seconde Guerre mondiale et les années qui suivirent, l'attention de la population et des autorités politiques était alors tournée vers d'autres contingences puis durant la Révolution tranquille, « [l]es préoccupations se tourn[ai]ent davantage vers la sauvegarde du patrimoine² ». Depuis les années 1980, plus de 60 monuments commémoratifs ont été dévoilés à Québec³. On en compte douze au total sur les terrains du parlement en excluant la façade de l'hôtel du Parlement. Jamais autant de monuments n'ont été inaugurés en si peu de temps. À titre de comparaison, de 1880 à 1939, on compte 33 dévoilements de monuments commémoratifs à Québec. Pourtant, ces années, qui correspondent à l'affirmation de l'idéologie traditionnelle du Canada français avec ses référents identitaires, ont été considérées comme « l'ère des statues » ou l'époque de la

¹ CCNQ, « Les caractéristiques distinctives de la capitale nationale », p.43.

² Fernand Harvey, « La commémoration à Québec, 1828-2012 : Essai d'interprétation », *Les Cahiers des Dix*, 66 (2012), p. 290.

³ Cette statistique est tirée de Harvey, *Ibid.*, p. 291. À propos de son enquête, Harvey spécifie que, dans l'appellation monuments commémoratifs, il inclut « statues et bustes et stèles, excluant les plaques commémoratives, les monuments dans les cimetières et les œuvres qui se trouvent à l'intérieur d'immeubles à trois exceptions près : les bustes de Pierre Bédard, de P.-J.-O. Chauveau et de Daniel Johnson père ». Harvey, *Ibid.*, p. 270.

« statuomanie ». Comme l'indique la Commission de la capitale nationale, les commémorations de la première moitié du XX^e siècle, alors « porteuse d'une forte symbolique identitaire », avaient comme but l'affirmation des « caractères français, catholiques et traditionnels du Canada français ». Au courant de la seconde moitié du XX^e siècle, les motifs de commémoration en viennent à changer et, comme nous l'évoquions, on assiste même à une augmentation de leur récurrence sur le territoire de la Ville de Québec. Selon l'historien Fernand Harvey :

[p]lusieurs facteurs expliquent le retour de la commémoration. La création de la Commission de la capitale nationale par le gouvernement du Québec [CCNQ] en 1995 marque une volonté de coordination de l'activité commémorative par les pouvoirs publics, en partenariat avec différentes instances publiques et privées, notamment en ce qui concerne le financement. La colline Parlementaire devient alors un secteur d'intervention prioritaire, mais non exclusif, puisque le mandat de la Commission se situe à l'échelle de la région métropolitaine, incluant le territoire de Lévis⁴.

La création de la CCNQ relève justement des obligations du rôle de capitale que possède la Ville de Québec : « La fonction de capitale a ses exigences. L'aménagement du lieu d'exercice du pouvoir doit être distinctif. [...] C'est notamment à cette fin qu'a été instituée la Commission de la capitale nationale du Québec⁵ », écrit Pierre Boucher en 1998, alors président et directeur général de la CCNQ. Comme le mentionne Fernand Harvey, l'Assemblée nationale du Québec est très certainement un des lieux privilégiés de cet engouement commémoratif. Des monuments commémoratifs de tous types — plaques, statues, bustes, etc. — occupent des places de grande importance au parlement : que ce soit sur son parterre, sa devanture, ses salles ou ses couloirs, ce dernier regorge de pièces commémoratives qui visent à reconnaître une personne, un groupe ou un événement. Globalement, l'ensemble que constitue l'hôtel du Parlement, l'édifice Pamphile-Le May, l'édifice Honoré-Mercier, l'édifice Jean-Antoine-Panet et l'édifice André-Laurendeau est le seul territoire québécois auquel le statut particulier de site patrimonial national a été attribué, « consacrant ainsi la valeur patrimoniale indéniable de ce lieu symbolique⁶ ». La place qu'occupe la colline Parlementaire dans la mise en valeur de ce caractère distinctif pour la Ville de Québec est centrale et décuple l'attrait et la valeur symbolique de la mise en place d'un

⁴ Harvey, *loc. cit.*, p. 291.

⁵ CCNQ, « Parachèvement de la colline Parlementaire », 1998, avant-propos.

⁶ CCNQ, « Les caractéristiques distinctives de la capitale nationale », 2019, p.24. « L'ensemble du site inclut également le terrain borné par le boulevard René-Lévesque Est, l'avenue Honoré-Mercier, la Grande Allée Est, la rue des Parlementaires, la rue Jacques-Parizeau et la rue Louis-Alexandre-Taschereau ».

monument commémoratif. Ceci fait aussi de ces monuments commémoratifs mis en scène au parlement des objets d'études privilégiés afin de comprendre les tenants et aboutissants de la commémoration publique et politique.

Proposition de recherche et justification du corpus

Afin d'étudier le phénomène de la commémoration et ses liens avec l'Assemblée nationale, nous avons décidé de nous arrêter sur le cas précis du *Monument en hommage aux femmes en politique* puisqu'il est le plus récent monument ayant été créé par un artiste contemporain⁷. En nous intéressant au cas du *Monument en hommage aux femmes en politique*, nous souhaitons mettre en lumière la relation qu'entretient l'institution qu'est l'Assemblée nationale avec le phénomène de commémoration.

Cette étude nous permettra de faire des constats généraux à propos de la commémoration à l'Assemblée nationale : bien qu'il n'y ait pas qu'une seule manière de commémorer, il demeure possible d'essentialiser le rapport d'une institution à ce phénomène précis. C'est, du moins, l'un des objets de notre démonstration. Une des façons de rendre compte de cette relation est de nous intéresser aux questions symboliques soulevées et au processus dans lequel elles s'inscrivent. Nous postulons que même si les processus commémoratifs sont distincts sur plusieurs points, les questions d'ordre symboliques pointent vers les mêmes directions et portent sur des enjeux similaires : pour toute commémoration il y a une initiative première, un processus commémoratif et une inauguration. L'étude de ce cas précis permettra de souligner de quelles façons, malgré les disparités procédurales, subsiste des *topos* mémoriels, c'est-à-dire des éléments récurrents ou des lieux communs présents dans toute commémoration. Par exemple, plusieurs moments du processus en vue de l'inauguration du *Monument en hommage aux femmes en politique* coïncidaient avec des anniversaires clés liés à l'histoire des femmes en politique, chose qu'il n'est pas rare de voir dans plusieurs commémorations⁸. Bref, le processus de commémoration de

⁷ Bien que le monument Député arrivant à Québec soit plus récent, il a été sculpté par Alfred Laliberté entre 1927 et 1931 ce qui rend les parties concernant le choix de l'artiste et le choix de l'œuvre inopérantes. Puisque nous comptons aborder le processus commémoratif dans son ensemble, il nous paraissait important de notamment dédier une partie de notre recherche aux étapes de sélection de l'artiste et de l'œuvre. Ceci rend possible le fait de s'intéresser à un processus complet de commémorations afin de bien saisir les liens qu'une institution possède avec ce phénomène mémoriel.

⁸ L'annonce du projet du monument a été faite en 2010, 70^e anniversaire du droit de vote et d'éligibilité des femmes au Québec. Le dévoilement de la maquette a été fait lors d'un dîner spécial où toutes les anciennes parlementaires

ce monument sera mis de l'avant pour mettre en lumière les grands thèmes de ce travail : la commémoration, les questions symboliques et les enjeux de pouvoir.

Quant au processus spécifique menant à l'inauguration du *Monument en hommage aux femmes en politique*, il se caractérise par son atypisme⁹. Plus spécifiquement, la procédure et les moyens de gérer le projet sont singuliers pour chacun des monuments. Il conviendra donc de souligner ce qui distingue ce dossier commémoratif des autres et en quoi ses spécificités procédurales ont pu avoir une influence sur le traitement des questions de symbolisme et sur le phénomène commémoratif. En somme, nous souhaitons étudier les procédures et les éléments symboliques du geste de reconnaissance institutionnelle qu'est la commémoration à l'Assemblée nationale. Nous chercherons à comprendre le cheminement d'un dossier commémoratif en étudiant le cas du *Monument en hommage aux femmes en politique* afin de mieux retracer les étapes et les prises de décisions menant à l'inauguration du monument.

Hypothèse

Notre hypothèse est que le *Monument en hommage aux femmes en politique* s'est réalisé sous la forme d'un processus en constante construction. À l'image de la plupart des monuments commémoratifs sur les terrains de l'Assemblée nationale, la commémoration s'est faite au fur et à mesure sans qu'il y ait d'orientations et de critères préalablement établis et applicables à toutes les commémorations. En bref, il s'agira pour nous de réfléchir un processus qui, à certains moments, n'a pas fait l'objet d'une réflexion complète et exhaustive préalable. Nous souhaitons démontrer la nécessité d'aller plus loin qu'un processus commémoratif *ad hoc* en ancrant notre réflexion dans l'importance symbolique que possède la commémoration et l'institution de l'Assemblée nationale dans ce processus mémoriel. Les questions d'ordres symboliques nous permettront aussi de suivre ce processus mis en place au gré de l'avancement du projet. Bien que le monument à l'étude dans cet essai soit relativement consensuel, il sera possible d'identifier, à

étaient conviées afin de souligner le 50^e anniversaire de l'élection de Marie-Claire Kirkland comme députée. Finalement, le dévoilement du monument, le 5 décembre 2012, coïncidait avec le 50^e anniversaire de la nomination de M^{me} Kirkland comme ministre sous le gouvernement de Jean Lesage. Ces divers éléments ont bien entendu été soulignés par Jacques Chagnon, alors président de l'Assemblée nationale, et d'autres intervenants lors de la cérémonie de dévoilement du monument.

⁹ À titre d'exemple, l'initiative est un des éléments qui varie d'un monument à l'autre — vote de l'Assemblée, initiative des familles, d'un parlementaire, d'un groupe comme l'Amicale des anciens parlementaires du Québec, etc. — et qui participe à l'éclatement des processus commémoratifs. Dans le cas qui nous occupe, la façon de gérer la logistique du projet, par l'entremise d'un comité de projet, est aussi un élément distinctif.

certaines étapes dans le processus de commémoration, des moments où des questions d'ordre symbolique ont pu se présenter et faire l'objet de décision avec des conséquences plus ou moins grandes. Plus spécifiquement, nous pensons que ces enjeux symboliques pourraient s'inscrire plus largement dans des enjeux de pouvoir, c'est-à-dire des tensions entre deux ou plusieurs personnes ou groupes pour faire valoir un point de vue particulier au détriment d'un autre. En effet, la représentation commémorative n'est jamais très loin de ce type d'enjeux : il en relève du choix de l'Assemblée nationale et à ses hautes instances de s'associer à la reconnaissance, inscrite dans l'espace et la longue durée, d'une personne, d'un événement et de son importance dans l'histoire du Québec. L'enjeu spécifique du pouvoir apparaît en regard au « poids que la commémoration exerce sur les imaginaires collectifs¹⁰ ».

Méthodologie

Pour répondre à notre l'hypothèse, il conviendra d'abord et avant tout de retracer les multiples étapes de la mise en place du monument commémoratif, et ce, de l'idée initiale jusqu'à son inauguration. Il a été possible de faire une chronologie [Annexe 1] relativement précise (comprenant une trentaine de dates) à partir du dossier « Monument en hommage aux femmes en politique » qui nous a été transmis par la direction des communications, des programmes éducatifs et de l'accueil de l'Assemblée nationale et qui contient des procès-verbaux, des formulaires divers, des rapports, des documents informatifs, des communiqués, des lettres, des avis de convocation et des ordres du jour en lien avec le dossier commémoratif à l'étude.

Une fois les étapes ainsi que le rôle des acteurs à chacune de celles-ci clairement identifiés, il a été possible d'établir l'ordre de nos rencontres avec les divers intervenants de manière à d'abord éclaircir certaines zones d'ombres qui persistaient dans notre reconstitution des étapes de commémoration et à identifier des questionnements d'ordre symbolique à certaines étapes du processus. Comme nous le mentionnions précédemment, il n'existe pas de procédure systématique pour ériger un monument à l'Assemblée nationale, peu importe son type. Cette reconstitution des procédures jusqu'à l'inauguration n'est pas une fin en soi : elle est plutôt un moyen de retracer, recadrer et contextualiser les grands thèmes de cet essai de manière ordonnée. Celle-ci nous a aussi permis de mieux cerner les liens qu'entretient l'Assemblée nationale avec la

¹⁰ Jacques Mathieu, « La langue de la commémoration », *Les lieux de la mémoire : la commémoration du passé du Canada*, Ottawa, La Société royale du Canada, 1998, p. 46.

commémoration lors des étapes importantes. La méthodologie de notre recherche nous mènera, indirectement, à nous questionner sur la transparence d'un tel processus, élément qui pourrait éventuellement paraître comme paradoxal avec la nature publique d'un monument et, surtout, l'idée que les commémorations présentes sur les terrains de l'Assemblée nationale sont celle de l'histoire et de la mémoire de tous les Québécois.

Notre recherche est centrée sur la réalisation d'entrevues [Annexe 2]. À partir de notre canevas d'entrevue [Annexe 2], nous avons rencontré plusieurs acteurs liés au *Monument en hommage aux femmes en politique* en priorisant les membres du comité de projet. À partir de ces entrevues, il a été possible de colliger et de croiser les résultats afin de dresser un portrait clair des questions d'ordre symbolique et de leur traitement, mais surtout de cerner les tenants et aboutissants d'une commémoration d'envergure à l'Assemblée nationale du Québec. Soulignons que nous nous sommes basés en premier lieu sur les documents écrits que nous avons pu obtenir : les entrevues nous ont servi pour confirmer l'information ou la préciser. Ceci explique pourquoi ne faisons que rarement référence aux entrevues à travers l'essai. Ils ont malgré tout été d'une grande importance pour saisir l'état d'esprit des acteurs impliqués ainsi que, dans certains cas, le niveau d'implication dans ce projet de commémoration.

Cet essai se divise en trois parties. Premièrement, nous exposerons les liens entre symbolisme et commémoration dans le cas particulier de l'Assemblée nationale. L'impératif de notre questionnement sur la commémoration est basé sur le postulat que, par l'importance symbolique de l'Assemblée nationale, toute commémoration réalisée par celle-ci, sur ses terrains ou à l'intérieur de ses murs, revêt une importance *capitale* en relevant d'enjeux de pouvoir. Cette partie permettra d'ancrer notre questionnement à la démonstration de ce postulat. Deuxièmement, il sera question du projet de commémoration du *Monument en hommage aux femmes en politique* à travers son historique et ses particularités. En nous basant sur trois moments importants de toute commémoration, soit l'initiative première, le processus de commémoration et l'inauguration, il a été possible de mieux saisir les singularités de ce monument. En présentant le projet dans la première partie, nous assumons qu'il sera plus simple pour le lecteur de comprendre les références au monument dans les parties subséquentes. Troisièmement, la dernière partie sera l'occasion de souligner les enjeux principaux et les

constats vers lesquels nous a menés notre recherche concernant la commémoration à l'Assemblée nationale.

1. Symbolisme et commémoration : l'Assemblée nationale comme *lieu(x)*

Cette première partie permettra de bien développer le postulat central de cet essai et de notre travail de recherche, en l'occurrence, que l'Assemblée nationale représente un lieu singulier de commémoration par son importance. Cette importance s'ancre dans la notion polysémique de centralité et par la place que prend une mémoire spécifiquement parlementaire au détriment d'un rapport de proximité avec le public et les citoyens en général. Pour ce faire, il sera d'abord question de la centralité de l'Assemblée nationale, notion qui dépasse le cadre simplement spatial pour aussi inclure des éléments tels que la centralité politique ou symbolique. Ensuite, afin de comprendre la singularité de la commémoration à l'Assemblée nationale, nous tenterons de mieux cerner les rapports distinctifs qu'entretient ce lieu à la mémoire. Finalement, nous détaillerons de quelle façon cette singularité peut s'inscrire de manière symbolique dans le rapport entre l'Assemblée nationale du Québec et la commémoration. Somme toute, cette partie permettra de saisir tout le sérieux qui devrait être accordé à la commémoration à et par l'Assemblée nationale.

1.1 Un lieu central

L'Assemblée nationale du Québec, en plus d'être un lieu physique, peut aussi répondre à d'autres abstractions de lieux. À titre d'exemple, on peut traiter l'Assemblée nationale comme un lieu politique (nécessitant, par conséquent, un haut niveau de sécurité et de surveillance) ou encore comme un lieu central (puisque à proximité du centre-ville, bien visible et près du centre touristique de la Ville de Québec). Ces deux abstractions du lieu ne sont pas mutuellement exclusives et cohabitent dans l'entité « Assemblée nationale du Québec ». C'est donc dire que l'Assemblée nationale peut être plusieurs choses à la fois et revêtir différentes caractéristiques ou représenter de multiples éléments selon le point de vue que l'on adopte. Ces abstractions du lieu, en faisant partie de l'essence de l'Assemblée nationale, peuvent moduler notre rapport à celle-ci. Les prochains paragraphes nous permettront de mieux saisir quelles sont les abstractions du lieu les plus pertinentes à notre étude du phénomène commémoratif ainsi que leur influence sur ce même phénomène. Ceci nous permettra de bien saisir la singularité de la commémoration sur les terrains de l'Assemblée nationale dans le but d'étoffer notre postulat portant sur l'importance symbolique de cette institution.

La notion de centralité est un élément important pour l'Assemblée nationale et la commémoration. Le concept a été développé une première fois dans un mémoire réalisé pour le compte de la Ville de Québec intitulé « Québec, une capitale : Une ressource exclusive encore inexploitée » publiée en 1986 et une seconde fois dans un document intitulé « Les caractéristiques distinctives de la capitale nationale » publié par CCNQ en 2019. Ce concept opératoire est donc d'actualité et nous permet encore de réfléchir la Ville de Québec. La fonction de centralité est liée à deux autres : la représentativité et la fonction charnière. Une capitale assume simultanément ces trois fonctions.

La centralité permet de déterminer certains attributs que doit posséder un lieu afin d'être un lieu caractéristique de la capitale nationale du Québec par la CCNQ¹¹. Le document institutionnel de 2019 de la Commission spécifie que la centralité, comme dénominateur commun des capitales, « se décline selon les fonctions essentielles — politique, administrative et symbolique — associées au rôle de capitale en tant que siège du gouvernement de même qu'aux fonctions de soutien qui en magnifient le statut sans toutefois substituer aux fonctions essentielles¹² ». À ce chapitre, comme nous l'évoquions en introduction, l'Assemblée nationale est un lieu central sur plusieurs points. En suivant la typologie de la CCNQ, on peut rapidement saisir l'importance de ce lieu qui occupe l'espace du point de vue de la centralité politique, administrative et symbolique tout à la fois. On pourrait même classer l'Assemblée nationale dans les lieux participants aux fonctions de soutien, qui se définissent comme concernant l'environnement d'accueil de la capitale et contribuant à confirmer l'impact de la capitale au niveau de l'accessibilité et de la culture. Avec le développement des jardins de l'Assemblée et l'ouverture du nouveau pavillon d'accueil, cette institution souhaite devenir un lieu incontournable de la capitale autant au niveau touristique que culturel.

D'abord et avant tout, les centralités politiques et administratives sont incarnées par le pouvoir législatif et exécutif. L'Assemblée nationale est non seulement un lieu de pouvoir, mais, surtout, elle est *le* lieu de pouvoir : c'est l'endroit où se réunit l'Assemblée nationale, se trouve le bâtiment du Conseil exécutif, se trouvent les bureaux du lieutenant-gouverneur, etc. Bref, c'est à

¹¹ CCNQ, « Les caractéristiques distinctives de la capitale nationale », 2019, p. 13.

¹² *Ibid.*

cet endroit que sont décidés, votés et sanctionnés les projets de loi. Bien que les citoyens ne soient pas nécessairement au fait de la procédure parlementaire et des rôles de chaque bâtiment, il n'en demeure pas moins que ceux-ci se présentent tout naturellement devant la tour centrale pour manifester : de manière générale, le citoyen associe l'Assemblée nationale à un lieu de pouvoir et de prises de décisions. Cette perception est tellement ancrée dans l'esprit des gens qu'ils s'y présentent même les jours où l'Assemblée ne siège pas afin de manifester : c'est le lieu où les manifestants pensent avoir un pouvoir effectif de se faire entendre.

La centralité symbolique est quant à elle incarnée par l'hôtel du Parlement lui-même. La CCNQ définit la centralité symbolique comme élément qui évoque la capitale en tant que reflet de la nation. Les interventions en lien avec ce concept visent à « affirmer auprès de la nation la légitimité et la durabilité des institutions du gouvernement et auprès des autres peuples, le caractère et la culture du pays, dans ses aspects les plus positifs¹³ ». L'hôtel du Parlement, comme conception d'Eugène-Étienne Taché, correspond à cette volonté d'affirmation nationale. C'est dire que, même si le pouvoir politique se déplaçait ailleurs, l'hôtel du parlement resterait un lieu hautement symbolique de par son histoire. À ce sujet, « [c]haque grande capitale suscite un ensemble d'images particulières » et la Ville de Québec n'y échappe pas. Plus généralement, la CCNQ contextualise sa politique de commémoration en mentionnant que « [t]oute capitale exerce une fonction symbolique visant à refléter et à promouvoir le sentiment d'appartenance et d'identité des citoyens de la ville et de l'État dont elle est le siège du pouvoir ». Cette promotion peut notamment se faire « au moyen d'interventions commémoratives auxquelles les autorités concernées doivent proposer des balises et des orientations¹⁴ ».

Les multiples lieux qu'incarne l'Assemblée nationale peuvent être réduits à deux abstractions plus pertinentes à notre présente étude : un *lieu de mémoire* et un *lieu de pouvoir*. Nombreux sont les *lieux de mémoire* dans la Ville de Québec. Dans une certaine mesure, nombreux aussi sont les *lieux de pouvoir* comme les édifices gouvernementaux (édifice Marie-Guyart), municipaux (hôtel de ville de Québec) ou judiciaires (palais de justice de Québec). Dans ces autres lieux de pouvoir, on retrouve aussi une multitude d'initiatives de commémorations, plus souvent à l'entrée du bâtiment ou dans leur hall d'entrée, mais aussi avec le nom donné à

¹³ *Ibid.*

¹⁴ CCNQ, « Politique. Commémoration dans la capitale », 2016 [1998], p. 1.

bâtiment lui-même ou celui des salles qui le composent. Bref, le parlement n'est pas en soi un cas unique. Pourtant, en étant le lieu où s'exercent les pouvoirs législatif et exécutif, son cas devient singulier. C'est donc dire que cette commémoration s'ancre dans une singularité où le pouvoir politique est central. L'Assemblée nationale est la capitale dans la capitale, l'élément central de la centralité qu'incarne la Ville de Québec comme capitale nationale.

1.2 Mémoire parlementaire et rapport au public

Bien que les commémorations sur les terrains de l'Assemblée nationale visent à refléter l'expérience de tous les Québécois, il n'en demeure pas moins que ce sont des parlementaires qui érigent ultimement une mémoire proprement parlementaire. Dans le cas du *Monument en hommage aux femmes en politique*, bien que la majorité des personnes représentées soient des femmes non élues, on pourrait soutenir que la nature de la commémoration (en l'occurrence l'obtention du droit de vote et du droit d'être élu) fait que nécessairement on commémorera des femmes non élues. Comme nous le verrons, l'élément parlementaire trouve souvent le moyen de retrouver sa place de manière plus prégnante.

Un monument peut avoir une profondeur polysémique, c'est-à-dire qu'il peut exister une multitude d'interprétations et de sens simultanément, mais si l'Assemblée nationale souhaite être « la maison du peuple¹⁵ », ses commémorations reflètent plutôt mal cette épithète. Rares sont les commémorations n'ayant pas de lien avec le parlementarisme ou allant au-delà de celui-ci. Le monument des arpenteurs-géomètres n'existe plus. Le monument à la conférence parlementaire des Amériques commémore un des aspects du travail des parlementaires, en l'occurrence, les relations internationales avec d'autres parlements et il a été déplacé à l'arrière du bâtiment depuis son inauguration. Le totem de la Colombie-Britannique n'est plus là et il était en relativement mauvais état avant qu'on l'enlève¹⁶. Bref, ce qui est mis de l'avant en termes de commémoration sur les terrains autour du parlement, ce sont, la plupart du temps, des statues de bronze ayant un lien direct avec le parlementarisme. Bien que ce lien avec parlementarisme et parlementaires québécois ne soit pas nécessairement explicité dans le monument et qu'il n'aille pas de soi pour

¹⁵ Journal *Le Devoir*, « Des travaux de 60,5 millions à l'Assemblée nationale », 12 novembre 2015, consulté en ligne via <https://bit.ly/2QkSvmY>; et *Journal de Québec*, « À quoi ressemblera la « nouvelle » Assemblée nationale? », 24 décembre 2018, consulté en ligne via <https://bit.ly/2VRgNGu>.

¹⁶ Informations obtenues lors de notre entrevue avec Frédéric Lemieux.

la population, il n'en demeure pas moins que ce lien refait incessamment surface lors des cérémonies d'inauguration, un moment important dans le processus commémoratif.

Conséquemment, la participation citoyenne est absente des processus commémoratifs. Si l'inauguration est un moment clé de toute commémoration, la présence presque nulle des citoyens lors des inaugurations « publiques » illustre et renforce cet enclouement mémoriel de l'institution. Alors que le président Jacques Chagnon, lors de l'inauguration de 2012 du *Monument en hommage aux femmes en politique*, évoque son souhait « que la population prenne conscience de l'importance des pionnières d'hier et des battantes d'aujourd'hui dans notre société », il le fait devant un public de parlementaires et de personnes invitées. Bien que le service du protocole n'aille pas pour l'instant de marge de manœuvre, ses salutations lors de l'inauguration de la plaque de bronze sont révélatrices :

Madame la Première Ministre, Madame la Vice-Première Ministre, Monsieur le Chef de l'opposition, Monsieur le Chef du deuxième groupe de l'opposition, Messieurs, Mesdames les Vices-Présidents de l'Assemblée nationale, Monsieur l'ancien Président de l'Assemblée nationale, M. Yvon Vallières, collègues parlementaires et ex-parlementaires, monsieur le Secrétaire-Général de l'Assemblée, Mesdames, Messieurs, Monsieur le Commissaire au lobbying, Madame la Protectrice du citoyen, distingués invités¹⁷.

Bien que le protocole oblige un certain ordre et des salutations précises pour certaines personnes, il nous apparaît tout à fait à propos de souligner cette prépondérance des acteurs du monde parlementaire.

Le lien entre la commémoration et le parlementarisme se fait ainsi toujours sentir. Par exemple, dans le monument qui nous intéresse, bien que l'on commémore quatre femmes et, plus particulièrement, leur propre implication politique, on commémore aussi le processus législatif dans son ensemble : le fait qu'Idola St-Jean et Marie-Claire Kirkland tiennent dans leurs mains des lois abonde dans ce sens¹⁸. Même si plusieurs initiatives de commémorations ne proviennent pas des parlementaires eux-mêmes, il n'en demeure pas moins que leur approbation, ne serait-ce

¹⁷ Extrait du discours de Jacques Chagnon lors de l'inauguration de la plaque commémorative, 1er juin 2017.

¹⁸ Ainsi, l'Assemblée nationale commémore un processus qui l'implique et, par le fait même, met aussi dans l'ombre des moyens de revendications plus conflictuelles comme la désobéissance civile et les manifestations. On ne perçoit pas, dans le *Monument en hommage aux femmes en politique*, la même facture revendicatrice que dans la statue d'Alice Hawkins en Angleterre ou une référence à la manifestation comme dans le monument en hommage aux suffragettes au Centennial Park au Tennessee.

qu'implicite, est nécessaire et que le point commun de toutes les commémorations à l'Assemblée nationale est le parlementarisme. À ce titre, on retrouve, dans différents rapports commandés par la Commission de la capitale nationale ou par l'Assemblée nationale, une volonté de faire plus de place aux personnages « non parlementaires » qui montre bien le rééquilibrage possible en termes de commémoration¹⁹. C'est donc dire que, même s'il existe plusieurs vecteurs de mémoire qui pourraient être intégrés au processus de commémoration, comme celui de la famille, qui peut avoir son mot à dire dans la commémoration d'un défunt, ou celui de l'implication dans la société civile, c'est sous le vecteur parlementaire que l'Assemblée nationale du Québec comme institution commémore ou, du moins, a longtemps commémoré sur les terrains autour du parlement. Tout bien considéré, la commémoration évolue en quelque sorte en vase clos à l'Assemblée nationale.

1.3 La singularité de la commémoration à l'Assemblée nationale

La commémoration à l'Assemblée nationale se distingue donc par son importance symbolique due à la centralité du lieu et à la conjoncture de différentes abstractions de lieux. Par la notoriété institutionnelle de l'Assemblée nationale, le visiteur ou le passant en viennent à considérer les commémorations sur les terrains du parlement comme une forme de vérité historique. Implicitement, l'événement ou la personne commémorée sont nécessairement dignes de l'être puisqu'il se retrouve sur les terrains d'une institution respectée et respectable. L'ensemble des commémorations existantes au parlement en viennent donc à se joindre dans une forme de commémoration unique de l'histoire du Québec chapeauté par la devise « Je me souviens ». Eugène-Étienne Taché avait alors laissé des niches et des piédestaux libres à l'intérieur du parlement et devant la façade et il ne prévoyait rien concernant la commémoration sur les parterres dans le but de laisser des espaces pour la commémoration des générations futures. En 1912, on commença à s'approprier les parterres en y érigeant le monument d'Honoré Mercier. Il aura fallu attendre 1999, lorsque la CCNQ commanda un rapport pour que les ajouts

¹⁹ *Parachèvement de la colline Parlementaire : le plan directeur pour la mise en valeur des secteurs parlementaire et gouvernemental de la capitale du Québec*. Québec : Commission de la capitale nationale du Québec, 1998. 31 p. et Brassat, Rose-Line et coll. *Plan de commémoration pour les niches intérieures de l'Hôtel du Parlement : Rapport du comité scientifique*. Québec : Assemblée nationale du Québec, 2007. 15 p. Les critères énoncés à la page 3 du rapport de Brassat et coll. montrent bien la prégnance du critère parlementaire même pour les commémorations d'acteur de la société civile.

soient faits de manière harmonieuse avec le programme de Taché²⁰. Il y a donc eu un décalage entre le moment où l'on a commencé à s'approprier ces espaces et le moment où l'on s'est dit que cette appropriation devait être réalisée de manière cohérente et réfléchie. Même si l'on compte des ajouts entre ces deux dates, le rapport de la CCNQ permet de voir apparaître explicitement une vision institutionnelle plus rationnelle et systématique de la commémoration sur les terrains de l'Assemblée nationale.

Bien qu'il soit intéressant de savoir quelle(s) forme(s) a pu prendre ce programme de commémoration, à l'époque de Taché ou plus tardivement, et comment il a évolué jusqu'à aujourd'hui, il n'en demeure pas moins le visiteur ou l'historien peut faire leur propre lecture d'une ou de plusieurs commémorations qui apparaissent alors comme un tout cohérent. C'est sous cet angle que certains spécialistes de la géographie humaine, comme Frederico Bellentani, abordent notamment les monuments :

(...) monuments are not neutral urban decorations, but rather important sources of cultural identity and memory. Moreover, these controversies demonstrate that political elites cannot fully control how individuals and social communities interpret monuments. Once erected, monuments «can be used, reworked and reinterpret in ways that are different from, or indeed contradictory to, the intentions of those who had them installed»²¹.

Le problème n'est donc pas de savoir si l'Assemblée nationale a un plan cohérent qui donne un sens à ses commémorations ou pas, mais quel sens demeure malgré tout perceptible à la personne qui veut en faire une étude raisonnée. Ce récit « officiel » de l'institution où siègent tous les représentants de la population québécoise crée une fusion entre histoire et mémoire : difficile de distinguer nettement ce qui relève de l'activité critique qu'est l'histoire des éléments

²⁰ Dans ce rapport, le programme de Taché est résumé ainsi : « L'architecte du nouvel édifice, Eugène-Étienne Taché, se prévaut de l'occasion pour établir un programme iconographique qui lie symboliquement les fondations politiques antérieures à celle de 1867. Les supports essentiels de son programme sont la statuaire, la peinture d'histoire et l'inscription de noms, d'armoiries et de devises. La clé interprétative de l'ensemble est le culte civique et national exprimé par la devise "Je me souviens", créée en 1883 [sic] pour compléter les armoiries de la province sur la façade ». Le programme de Taché est ainsi influencé par la tradition architecturale et iconographique sacrée, la jeune tradition historiographique de son époque et l'expression de la commémoration dans la décoration des bâtiments publics en France. Voir le rapport de Patrice Groulx, *Programme de commémoration pour les parterres et les niches intérieures de l'Hôtel du Parlement*, Québec : Commission de la capitale nationale du Québec, 1999, p. 3-4 pour plus de détails sur ce programme commémoratif. Bien que certaines recommandations de ce rapport n'aient clairement pas été respectées, il n'empêche qu'implicitement, un nouveau monument trouve sa place d'une manière ou d'une autre dans l'ombrelle assez large de la devise « Je me souviens ».

²¹ Frederico Bellentani et Mario Panico, « The meanings of monuments and memorials : toward a semiotic approach », *Punctum*, 2, 1 (2016), p. 29.

relevant d'une construction mémorielle. Même si « l'opposition entre mémoire et histoire n'est pas irréductible »²², il n'en demeure pas moins que la théorisation récente de cette opposition souligne avec justesse les dérives qui guettent le flou entre ces deux modes de représentation du passé. En plus d'être un symbole en soi, le monument est paré d'éléments symboliques ayant pour but d'élaborer une didactique mémorielle. De cette façon, le monument s'inscrit dans l'avenir de manière autonome. La réappropriation, la contestation et, dans une certaine mesure, l'oubli sont des formes d'actualisation possibles d'éléments symboliques. C'est notamment dans ces questions que s'enracine le jeu entre les notions d'histoire et de mémoire.

Cette perception d'un sens se présente de manière empirique à l'observateur, qu'il soit citoyen, touriste, historien, expert en commémoration, etc. À ce sujet, certains géographes ont développé une approche « textualiste » du paysage (*landscape*), qui peut se développer en rapport à la commémoration et à son rapport au(x) lieu(x). Cette lecture du paysage comme un texte se développe depuis les années 1990 et permet d'interroger les monuments comme des « objets de communication » produits par un « auteur » dans le but de transmettre une information à des « lecteurs ». L'analyse du paysage comme texte permet de développer un questionnement actualisé sur les rapports en commémoration et mémoire :

Analysing landscape as text invites questions regarding authorship and interpretation – writing and reading. Who is that has written the landscape? Which individuals or groups are its principal authors? What is the narrative of the landscape, what story does it tell? Does the landscape have just one plot or is it composed of many overlapping and even competing storylines? [...] How will the landscape be read? It is written in language that we understand? Or we will need to learn new languages and develop new techniques for reading and interpreting the landscape, if we wish to understand it more deeply?²³

Dans ce paradigme textualiste, nonobstant le fait que diverses interprétations peuvent voir le jour, « the authors of landscape texts “forsee a model of the possible readers” while taking the readers along a predertemined interpretations²⁴ ». Dans le cas du *Monument en hommage aux femmes en politique*, en ayant explicitement en tête le point de vue de l'observateur, le comité de

²² Patrice Groulx, *La marche des morts illustres : Benjamin Sulte, l'histoire et la commémoration*, Gatineau, Vents d'Ouest, 2008, p. 26.

²³ John Wylie, *Landscape*, Londres, Routledge, 2007, p. 70-71. Sur le développement et les applications de cette approche, voir Federico Bellentani, « Landscape as text », Claudio Julio Rodríguez Higuera et Tyler James Bennett, dir., *Concepts for Semiotics*, Tartu, University of Tartu Press, 2016, p. 76-87. et, pour une approche spécifique aux monuments, voir Bellentani et Panico, *loc. cit.*, p. 28-46.

²⁴ Umberto Eco, *The Role of the Reader*, Bloomington, Indiana University Press, 1979, p. 7

projet souhaitait que le monument puisse se lire comme une invitation et comme un exercice pédagogique.

D'abord, l'emplacement du monument, jumelé avec la position des personnages, de leurs bras et de leurs mains, se présente comme une invitation vers l'avant du parlement et, incidemment, vers sa porte principale. Nos entrevues ont pu confirmer que, dans les pourparlers entre le comité de projet, Fatima Houda-Pepin et l'artiste Jules Lasalle, la position des bras et des mains a effectivement fait l'objet de modifications mineures notamment pour les ouvrir et les mettre au bon niveau de manière à accentuer l'aspect « invitation » du monument. Puis, l'espace entre Idola Saint-Jean, Marie Lacoste-Gérin-Lajoie et Thérèse Forget-Casgrain et Marie-Claire Kirkland, a été pensé de manière pédagogique afin que l'observateur saisisse le monument comme une ligne du temps : les femmes sont placées en ordre chronologique pour parachever cette présentation. De plus, on a volontairement laissé un espace entre les trois premières femmes commémorées et Marie-Claire Kirkland. On souhaitait alors rendre plus prégnant le temps qui s'est écoulé entre l'adoption de la loi accordant le droit de vote aux femmes et l'élection de la première femme au parlement, en l'occurrence, Marie-Claire Kirkland. Soulignons que Marie Lacoste-Gérin-Lajoie et Marie-Claire Kirkland tiennent respectivement une feuille symbolique où l'on retrouve gravé le nom de deux lois importantes en regard aux droits des femmes : « Loi accordant aux femmes le droit de vote et d'éligibilité » et « Loi sur la capacité juridique de la femme mariée ». Ces deux éléments qui rappellent deux jalons législatifs pour le droit des femmes au Québec ont été ajoutés à la demande de Mme Houda-Pepin. Le monument se présente donc comme une ligne du temps symbolique : les femmes commémorées sont placées en ordre chronologique et on a voulu marquer le temps qui a passé entre l'obtention du droit de vote et l'élection d'une femme d'un espace symbolique que les passants se réapproprient de manière scénique pour prendre une photo. On peut ainsi s'inscrire et se mettre en scène dans ce monument en tenant les mains des suffragettes, et participer à cette « chaîne d'invitation » à prendre sa place dans le monde politique. L'usure des mains de bronze ou de la patine témoigne de cette réappropriation participative²⁵.

Toutes ces considérations d'ordre symbolique et historique nous portent à nous questionner sur l'inauguration d'un monument et ce qui la précède, en partant de l'initiative

²⁵ Informations obtenues lors de notre entrevue avec Fatima Houda-Pepin et confirmées dans d'autres entrevues.

première. En effet, vu l'importance qu'a l'existence d'une représentation commémorative sur les terrains du parlement sur le plan collectif de la mémoire et de sa reconnaissance officielle, il est tout à fait pertinent de mieux comprendre les procédures institutionnelles en partant de l'initiative de commémorer et en allant jusqu'à l'inauguration elle-même. À nos yeux, le fait qu'il n'existe justement pas de procédure officielle en vue de la conception d'un monument rend l'enquête encore plus pertinente et intéressante. À titre d'exemple, l'initiative est un des éléments qui varie d'un monument à l'autre — vote de l'Assemblée, initiative des familles, d'un parlementaire, etc. — et qui participe à l'éclatement des processus commémoratifs. En vertu de quel cadre théorique ou pratique sont prises les décisions, notamment celles qui sont plus symboliques et qui auront une incidence sur la perception qu'en aura le visiteur ou le passant et qui pourrait éventuellement faire l'objet d'une contestation, voire d'une modification du monument ou carrément d'un déboulonnement ?

2. Présentation du *Monument en hommage aux femmes en politique*

Cette seconde partie est l'occasion d'en savoir plus sur le *Monument en hommage aux femmes en politique*. Notre étude de ce processus commémoratif précis ne nous permettra pas de comprendre comment sont menées toutes les commémorations à l'Assemblée nationale, mais plutôt de cerner les liens qu'elle entretient avec la commémoration comme phénomène et son traitement des enjeux symboliques liés à ce phénomène. Pour ce faire, il convient de faire un historique du processus commémoratif. Cet historique sera divisé selon des lieux communs de toute commémoration : l'initiative première, le processus de commémoration et l'inauguration. À chacun de ces grands moments, nous serons à même de préciser ce qui distingue cette commémoration des autres. Cet historique n'est pas exhaustif, mais la chronologie nous a permis de reconstituer le processus commémoratif dans toute la temporalité, du moins, à partir des sources à notre disposition, et de faire ressortir les moments plus importants.

2.1 L'initiative première

Le projet prit vraisemblablement racine en octobre 2005 selon la volonté de M. Pierre Boulanger, alors président directeur général de la Commission de la capitale nationale, d'ériger un monument consacré aux femmes du Québec en vue des célébrations du 400^e anniversaire de la Ville de Québec en 2008. C'est dans cette perspective qu'il envoie alors une lettre au président de l'Assemblée nationale du Québec, M. Michel Bissonnet. L'emplacement qui semblait tout désigné pour accueillir ce monument était la pastille se trouvant au centre du carrefour à la jonction du boulevard René-Lévesque et de la rue Honoré-Mercier. Le monument se voulait une commémoration des femmes et du leadership de certaines d'entre elles dans la construction du Québec d'aujourd'hui. Le document de travail qui devait être le document officiel du concours pour la réalisation d'une œuvre d'art publique en hommage aux femmes et qui introduit l'œuvre à réaliser est explicite sur le sujet :

Les femmes ont marqué de manière significative les 400 ans d'histoire du Québec. Mères, épouses, religieuses, enseignantes, combattantes, militantes, artistes, travailleuses, commerçantes, femmes d'affaires, scientifiques, athlètes, politiciennes,

etc., elles ont contribué, à leur façon, à bâtir notre société, passant d'un rôle traditionnel à un rôle de femmes d'action²⁶.

La mise en contexte est encore plus explicite sur la forme générale de l'œuvre : « [l']œuvre projetée se veut un hommage rendu au rôle et à la participation des femmes dans l'évolution de la société québécoise et aux valeurs qu'elles ont véhiculées²⁷ ». Elle se devait d'être « élaborée de manière innovatrice et subjective tout en mettant à l'avant-plan une image positive et dynamique²⁸ ».

Les discussions autour de ce monument perdurèrent pendant quelques mois sans mener à un projet concret. Durant ce temps, le projet prit des directions variées en ce qui a trait à ce qui devait être représenté, aux façons de le représenter (bien que l'art abstrait semblât être mis de l'avant) et sur les éléments précis qui devaient faire l'objet d'une commémoration²⁹. Le projet ne vit finalement par le jour sous cette forme. On peut certainement penser que la conjoncture de 2008 et le nombre d'activités à planifier a pu rendre cette commémoration moins prioritaire par rapport à d'autres. L'emplacement pesa aussi négativement dans la balance, notamment par rapport à l'accès au monument, qui se serait retrouvé au milieu d'un carrefour très passant, et à la sécurité des personnes souhaitant voir l'œuvre de plus près.

Le projet fut finalement relancé par M. Yvon Vallières, président de l'Assemblée nationale, qui, le 1^{er} avril 2010, envoya une lettre au maire de Québec, M. Régis Labeaume, afin de mentionner que « l'Assemblée nationale [était] disposée à accueillir ce monument sur ses terrains et à partager le leadership de ce projet avec la Ville, la Commission de la capitale nationale, le Conseil du statut de la femme de même que des groupes représentatifs de femmes, et ce, dans le but de perpétuer cette lutte dans la mémoire collective³⁰ ». C'est à ce moment que l'Assemblée nationale délégua la gestion du projet à la vice-présidente Fatima Houda-Pepin. Ce choix n'est pas anodin puisque Mme Houda-Pepin était à ce moment responsable de la condition féminine et du Cercle des femmes parlementaires. L'annonce du lancement de ce projet se fit quelques jours plus tard, le 21 avril 2010, à l'occasion du 70^e anniversaire de l'obtention du droit

²⁶ Assemblée nationale, « Note d'information sur le 70^e anniversaire du droit de vote d'éligibilité des femmes », en annexe de ce dernier document.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ *Ibid.*

²⁹ Informations obtenues lors de notre entrevue avec Rhonda Rioux.

³⁰ *Ibid.*

de vote et de l'éligibilité des femmes. Soulignons que, si jusqu'à maintenant la commémoration portait sur les femmes, c'est au moment où l'Assemblée nationale proposa d'accueillir sur ses terrains le monument que la spécificité des femmes *en politique* entra en ligne de compte. Cette spécificité a d'ailleurs été soulignée lors de l'une de nos entrevues où l'une des intervenantes tenait à ce que nous n'oublions pas la partie « en politique », et ce, même pour raccourcir le titre du monument lors de nos discussions : il en tenait de l'intégrité et de l'essence même du projet.

2.2 Le processus de commémoration

Compte tenu des nombreux partenaires impliqués dans cette commémoration (Assemblée nationale, Ville de Québec, Commission de la capitale nationale et Conseil du statut de la femme), il fut décidé de former un comité de projet permettant d'intégrer des représentants de chacun de ces groupes de manière à ce que chacun puisse intervenir sur le projet et afin de pouvoir mener un suivi du projet. Ce comité était présidé par Mme Fatima Houda-Pepin et était composé d'une représentante des groupes impliqués : Mme Béatrice Farand, du Conseil du statut de la femme, Mme Monica Bittencourt, architecte paysagiste à la Commission de la capitale nationale³¹, Mme Rhonda Rioux, de la Ville de Québec et de Mme Johanne Whittom, du bureau du Secrétaire général de l'Assemblée nationale du Québec. Le mandat du comité était de mettre en œuvre le processus menant à l'érection du monument. Le comité était responsable du choix d'une méthode de sélection du projet à retenir (concours, appel d'offres public, appel d'offres sur invitation, etc.), de la définition des critères à respecter (volumétrie, matériaux, type d'œuvre, etc.), du choix du site d'accueil, de la gestion des coûts du projet et du montage financier, de la préparation des documents d'appel d'offres, de la mise en place d'un comité de sélection et de la sélection d'un projet³².

Une fois le comité formé, l'un des premiers enjeux discutés lors de la toute première réunion du 3 juin 2010 fut le choix du thème du monument. Le comité souhaitait dévoiler le monument à l'automne 2011, coïncidant ainsi avec le 50^e anniversaire de l'élection de Marie-Claire Kirkland, première femme élue à l'Assemblée législative du Québec. C'est lors d'une seconde réunion du comité de projet, le 24 juin 2010, que les orientations du choix du thème se

³¹ Mme Monica Bittencourt a remplacé Mme Nathalie Prud'homme très tôt dans le processus.

³² Éléments spécifiés dans le compte-rendu de la réunion du 3 juin 2010 à la partie « Fonctionnement, rôle et mandat du comité ».

sont précisées. Bien entendu, on voulait « éviter les thèmes ou les personnages controversés » et la commémoration devait « s’inscrire dans le contexte du 70^e anniversaire du droit de vote des femmes de 2010 ». Le monument devait « s’harmoniser avec l’environnement actuel des personnages érigés sur les terrains de l’Assemblée nationale qui représentent des parlementaires ayant siégé à l’Assemblée nationale » et avec « les monuments actuels constitués de bronze sur socle »³³. Compte tenu de ces considérations, le comité fit le choix d’ériger une œuvre figurative. Sur une proposition de Mme Fatima Houda-Pepin, le comité retint Marie-Claire Kirkland comme personne à commémorer. Sur un document résumant les étapes portant sur le thème du monument obtenu auprès de l’Assemblée nationale, on peut lire « qu’en plus de la plaque identifiant Marie-Claire Kirkland, une 2^e plaque pourrait être apposée sur le socle du monument pour faire état de la contribution des trois femmes qui ont lancé le mouvement des suffragettes : Idola Saint-Jean, Marie Gérin-Lajoie et Thérèse Casgrain³⁴ ».

C’est donc Marie-Claire Kirkland qui fut, dès le départ, la figure centrale du projet commémoratif soumis par le comité de projet au comité de commémoration de la CCNQ le 30 juillet 2010. En octobre 2010, le comité consultatif de commémoration de la CCNQ livra son avis stipulant que la prudence et l’usage en commémoration veulent qu’un délai de dix ans soit respecté entre le décès d’un personnage et la commémoration qui lui est faite³⁵. Cette prise de position a visiblement causé une insatisfaction chez les différentes personnes impliquées. D’une part, il semblait essentiel de commémorer Mme Kirkland comme une figure marquante de l’histoire québécoise pendant qu’elle était encore en vie afin qu’elle puisse voir la reconnaissance des Québécois de ses propres yeux. D’autre part, il était inconcevable, en termes de commémoration, de créer un précédent en commémorant, par une statue de bronze sur les terrains de l’Assemblée nationale, une personne encore vivante³⁶. Nos différentes entrevues nous ont permis de mieux saisir certains aspects profondément émotionnels liés à cette

³³ Cadre élaboré par le comité de projet lors de la 2^e réunion du comité de projet. Voir compte-rendu de la 2^e réunion du jeudi, 24 juin 2010.

³⁴ Assemblée nationale, « Comité de projet : Monument en hommage aux femmes. Résumé des étapes portant sur le thème du monument », p. 2.

³⁵ Nous n’avons malheureusement pas pu mettre la main sur cet avis. Nous nous fions donc à nos entrevues pour élaborer sur cette partie du processus commémoratif.

³⁶ Au cours de la rédaction de cet essai, l’une des deux salles de commission de l’Assemblée nationale a pris le nom de Pauline Marois. La seconde salle a, quant à elle, prit le nom de Marie-Claire Kirkland. Le fait de nommer des salles de commissions, qui possèdent une importance certaine au sein du processus parlementaire, est un acte de commémoration. Les questions que nous nous posons dans cet essai peuvent aussi s’appliquer au processus de visant à nommer les salles, et ce, même si celui-ci est moins complexe que l’érection d’un monument en bronze.

commémoration : un attachement personnel était né entre certains membres du comité et la personne de Marie-Claire Kirkland. Mme Houda-Pepin a d'ailleurs évoqué une rencontre avec Mme Kirkland avec beaucoup d'émotions. « Je pensais qu'on m'avait oubliée ! », aurait-elle partagé lors de leur rencontre³⁷.

Cette phrase toute simple nous permet d'ouvrir une digression afin que le lecteur puisse concrètement mieux apprécier ce qui distingue histoire et mémoire. L'historien Georges Bensoussan, spécialiste des articulations entre histoire et mémoire définit ainsi le travail de l'historien : « L'historien questionne, fouille, interroge, [...]. Mais questionner, c'est, sans outrager jamais la mémoire des victimes, *distancier l'émotion du récit historique à construire*. À cette condition seule, le discours historique est possible [...] ». Dans le cas de la commémoration qui nous intéresse, mais potentiellement dans toutes commémorations, l'émotion est plutôt une bougie d'allumage, une confirmation du processus lancé, une attestation du devoir de mémoire et non pas quelque chose dont on doit se méfier comme d'une lentille déformant la réalité. Pourtant, la commémoration demeure aux yeux des gens une forme de célébration d'une histoire nécessairement vraie et les gens perçoivent l'histoire comme un travail avant tout factuel.

À l'opposé, concernant le délai de carence entre le décès d'une personne et sa commémoration, la CCNQ était contrainte de fonctionner dans le cadre bien défini de leur politique de commémoration :

La prudence et la coutume ont fait que la commémoration s'exerce toujours avec un certain décalage temporel par rapport au sujet de commémoration. Ainsi, il sera prudent qu'un temps suffisamment long (normalement dix ans) se passe entre le décès d'un personnage et la commémoration qui lui est dédiée, et cela non seulement pour s'assurer de la résistance de la célébrité du personnage à l'usure du temps, mais aussi pour permettre que se dégagent des relations durables entre le souvenir du personnage et un environnement donné. Il en va de même pour la commémoration d'institutions, d'événements et autres sujets de commémoration³⁸.

Le comité de projet tenta alors de faire des propositions pouvant accommoder la politique de commémoration de la Commission et sa volonté de commémorer Marie Claire-Kirkland. On

³⁷ Cet entrevue et cette phrase sont d'ailleurs évoquées dans un article publié par Fatima Houda-Pepin, voir <https://www.journaldemontreal.com/2017/08/02/petite-histoire-du-monument-en-hommage-aux-femmes-en-politique>.

³⁸ CCNQ, « Politique. Commémoration dans la capitale », 2016 [1998], p. 9.

proposa alors l'idée d'un monument évolutif avec les trois suffragettes précédemment mentionnées, où on laisserait une place libre pour une statue de Mme Kirkland qui serait installée après son décès. La CCNQ se trouva isolée dans sa position au moment où le Bureau de l'Assemblée nationale statua qu'il était « incompréhensible de réaliser un monument inachevé dû au délai de carence appliqué par le comité de commémoration de la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ)³⁹ ». L'idée d'un monument évolutif déplaisait aussi aux artistes sélectionnés pour soumettre une maquette en vue de la sélection finale du monument : faire une maquette complète incluant un quatrième personnage dont le financement n'était pas encore assuré, pas plus que l'échéance de la fabrication et de l'inauguration future était une tâche complexe⁴⁰.

La situation se dénoua vraisemblablement dans les mois précédents le dévoilement du choix de l'artiste et de la maquette du 6 décembre 2011. Cela fut rendu possible par l'octroi d'un budget supplémentaire de 100 000 \$ par le Bureau de l'Assemblée nationale. Dans une lettre datée du 15 décembre 2011 et destinée à M. Jacques Langlois, président et directeur général de la CCNQ, Michel Bonsaint, secrétaire général de l'Assemblée nationale, expose la situation ainsi :

En lien avec cette annonce et conformément à l'appel de candidature, le concept retenu comporte la réalisation d'une quatrième personne ce qui symbolisera, au final, la contribution des femmes à la vie politique québécoise. Or, le protocole liant les partenaires ne prévoit pas que ce quatrième personnage soit réalisé en même temps que les trois autres personnages. Toutefois, après consultation et étant donné que l'année 2011 marque le 50^e anniversaire de l'élection de la première femme à l'Assemblée nationale, Mme Marie-Claire Kirkland, et que ce monument sera installé sur les terrains de l'hôtel du Parlement, je vous informe que nous souhaitons que le concept retenu puisse être réalisé dès à présent dans son intégralité, c'est-à-dire avec les quatre personnages⁴¹.

C'est donc dire que jusqu'au dernier moment avant le dévoilement de la maquette sélectionnée par le comité de projet, le nombre de personnages à commémorer n'était pas encore arrêté de manière définitive et officielle. En témoigne le fait que l'approbation par le Bureau de l'Assemblée nationale s'est faite après le dévoilement de la maquette.

³⁹ Assemblée nationale, « Comité de projet : Monument hommage aux femmes en politique. Compte-rendu de la 5^{ème} réunion ».

⁴⁰ Informations obtenues lors de notre entrevue avec Fatima Houda-Pepin.

⁴¹ Assemblée nationale, « Lettre_ajout_4e personnage.pdf ».

2.3 L'inauguration

Entre le dévoilement de la maquette et l'inauguration, le comité a dû faire face à quelques enjeux, pour respecter la loi, comme la nécessité de faire des fouilles archéologiques sous le site du monument et garantir son accès aux personnes à mobilité réduite. Si le second élément a pu se régler rapidement, le premier ne put se régler que grâce à l'intervention rapide du secrétaire général qui débloqua les fonds nécessaires à la réalisation des fouilles⁴². Puisqu'on n'avait, jusque-là, pas tenu compte de l'obligation de la Ville de Québec de faire systématiquement des fouilles lors d'une construction sur certaines parties de son territoire, il n'y avait aucun fond réservé à cet effet et l'on n'avait pas pris en compte la durée de ces fouilles dans l'échéancier. Alors qu'à ce stade-ci, tout était planifié au jour près en vue de l'inauguration, qui devait coïncider avec le 50^e anniversaire de la nomination de Mme Marie Claire-Kirkland à titre de première femme ministre dans un cabinet, il fallait agir rapidement. Or, la Ville de Québec n'avait pas budgété cette dépense. Il aurait alors fallu attendre l'année suivante pour inaugurer le monument. Heureusement, tout put se régler afin de boucler les travaux dans les délais prévus.

L'inauguration eut lieu le 5 décembre 2012, date du 50^e anniversaire de la nomination de M^{me} Kirkland comme ministre sous le gouvernement de Jean Lesage. Lors d'une inauguration subséquente, sur laquelle nous reviendrons, c'est sans surprise qu'on évoque alors l'importance du devoir de mémoire. Le fait que le président de l'Assemblée nationale, M. Jacques Chagnon, enjoigne la population à « inscrire dans la mémoire collective, l'engagement des femmes et leur contribution significative au développement de la société québécoise (...) »⁴³ est fort éloquent. Le monument s'inscrit plus globalement dans les commémorations de l'Assemblée nationale, qui elles s'inscrivent dans ce même devoir de mémoire :

Par cet ouvrage, l'Assemblée nationale souhaite ainsi susciter chez la population une volonté de se souvenir de ces femmes, mais aussi de toutes celles, qui se sont battues pour faire progresser la société. Nos terrains sont parsemés de monuments qui viennent souligner l'apport important de personnages marquants de l'histoire politique du Québec. Je vous suggère de vous promener, d'en faire le tour : nous avons un devoir de mémoire envers toutes ces personnes⁴⁴.

⁴² Informations obtenues lors de notre entrevue avec Fatima Houda-Pepin.

⁴³ Extrait du discours de Jacques Chagnon lors de l'inauguration de la plaque commémorative, 1er juin 2017.

⁴⁴ *Ibid.*

Le flou entre histoire et mémoire est ici significatif : les deux mots pourraient être interchangeables sans véritable conséquence. L'évocation d'un devoir de mémoire souligne aussi toute l'importance qu'ont ces commémorations pour l'Assemblée nationale et pour la population québécoise.

Protocole oblige, l'inauguration est faite en présence du président de l'Assemblée nationale, de la première ministre, du chef de l'opposition officielle et du chef du 2^e groupe d'opposition. Mis à part la présence discrète de la fille de Marie-Claire Kirkland, à qui on délèguera le soin de lire les trois phrases de la gravure du monument, force est de constater que l'on fait plutôt face à un *happening* de parlementaires. Le moment est d'ailleurs bien choisi pour faire valoir les bons coups de son parti. Le maire suppléant, Mme Michelle Morin-Doyle, souligne qu'au « lendemain des élections municipales de 2009, l'une des grandes fiertés du maire Labeaume fut de présenter un conseil municipal composé majoritairement de femmes et un comité exécutif paritaire⁴⁵ ». Jean-Marc Fournier, chef de l'opposition officielle, ne manque pas de spécifier qu'il est « très heureux de représenter ici le Parti libéral du Québec à cette occasion, car l'histoire de [son] parti est intimement liée à celle des grandes luttes des femmes du Québec et surtout, des grandes victoires⁴⁶ ». Lors d'une inauguration subséquente, sur laquelle nous reviendrons, Jean-François Lisée est, quant à lui, déjà en campagne : « (...) de notre côté, au Parti Québécois, nous avons pris l'engagement que nos candidats et candidates seraient dans la zone de parité et que le gouvernement que nous voulons former sera paritaire ce qui nous crée une obligation, bien sûr, d'attirer des femmes de qualités (...)»⁴⁷.

Fait inusité, le *Monument en hommage aux femmes en politique* a été « inauguré » à deux reprises. En effet, alors que l'inauguration du monument eut lieu le 5 décembre 2012, l'Assemblée nationale réalisa une seconde inauguration le 1^{er} juin 2017 afin de dévoiler une plaque commémorative de bronze. Cet ajout a vraisemblablement été fait à la demande du président de l'Assemblée nationale, M. Jacques Chagnon. Le communiqué de presse spécifie que « [c]ette plaque vient parachever l'hommage rendu aux femmes en politique, immortalisé par le monument érigé le long de la façade sud de l'édifice de l'hôtel du Parlement, sur la Grande

⁴⁵ Extrait du discours de Michelle Morin-Doyle lors de l'inauguration du *Monument en hommage aux femmes en politique*, 5 décembre 2012.

⁴⁶ Extrait du discours de Jean-Marc Fournier lors de l'inauguration du *Monument en hommage aux femmes en politique*, 5 décembre 2012.

⁴⁷ Extrait du discours de Jean-François Lisée lors de l'inauguration de la plaque commémorative, 1er juin 2017.

Allée⁴⁸ ». Sur cette plaque, on peut lire que le monument a été inauguré par la première ministre du Québec, Pauline Marois, le chef de l'opposition officielle, Jean-Marc Fournier, le chef du deuxième groupe d'opposition, François Legault et le président de l'Assemblée nationale, Jacques Chagnon. Aucune mention du comité de projet ou de l'artiste Jules Lasalle. Nos entrevues nous ont permis de déterminer que les membres du comité de projet n'étaient pas au courant de l'ajout de cette plaque lors d'une seconde inauguration. Ce constat est assez surprenant vu l'importance des différents intervenants dans cette commémoration et le rôle central qu'y a joué le comité de projet. De plus, parmi les documents auxquels nous avons eu accès, on retrouve une note d'information datée du 15 mars 2017 à propos de l'ajout de cette plaque. On spécifie, concernant les autres plaques des monuments présents sur les terrains du parlement, qu'« [e]n aucun cas il n'est fait mention de la date d'inauguration, des personnalités présentes, ni de l'auteur de l'œuvre, sauf pour le monument de Godbout où une plaque très discrète installée à l'arrière de la base indique le nom du sculpteur et ceux des donateurs ayant financé l'œuvre⁴⁹ ». La personne ayant rédigé cette note semblait visiblement consciente de la problématique d'un tel ajout : « L'ajout d'une plaque avec un texte élaboré 4 ans après le dévoilement constituerait une intervention significative sur le monument et serait difficilement justifiable⁵⁰ ».

Comme nous l'évoquions, ces deux inaugurations donnent plutôt l'impression d'assister à un rassemblement de parlementaires et d'anciens parlementaires et non pas à l'inauguration d'un monument important pour toute la collectivité québécoise. La tribune donnée à chaque chef des partis reconnus ou à l'un de ses représentants est la plupart du temps utilisée pour parler de sa formation politique : les quatre femmes du monument ne semblent pas toujours être le centre de la commémoration.

En passant à travers les différentes étapes de ce processus commémoratif, nous avons pu souligner trois éléments distinctifs de ce monument : les étapes menant au lancement du projet, le comité de projet qui s'occupe du processus commémoratif et sa double inauguration. Chacun de ces éléments nous a permis de faire ressortir des manifestations de symbolisme à travers

⁴⁸ Assemblée nationale, « Monument Hommage aux femmes en politique : Inauguration d'une plaque commémorative », 1^{er} juin 2017.

⁴⁹ Assemblée nationale, « Note-information-plaque_monument.doc ».

⁵⁰ Assemblée nationale, « Note-information-plaque_monument.doc ».

différentes pratiques commémoratives. Tout bien considéré, le processus commémoratif du *Monument en hommage aux femmes en politique* ne relève pas d'une réflexion en amont sur l'ensemble du processus. Il s'est plutôt construit à chaque étape à la façon d'une praxis instantanée. Cette façon de faire a créé des ambiguïtés et des indéterminations qui se sont finalement réglées, mais qui auraient certainement pu être réfléchies en amont.

3. Enjeux et constats de la commémoration à l'Assemblée nationale du Québec

Après avoir développé sur l'historique du *Monument en hommage aux femmes en politique* et sur nos différents postulats concernant la commémoration à l'Assemblée nationale, il convient de faire le point. Ce bilan, qui est à la fois le cœur de cet essai ainsi que la conclusion de nos entrevues et de notre recherche, se veut synthétique. C'est pour cette raison qu'il se fera autour de deux sous-parties, en l'occurrence la prise en charge du projet et l'absence d'une politique de commémoration. À partir de ces deux éléments, il nous est paru opportun de livrer nos constats généraux sur la commémoration à l'Assemblée nationale du Québec. Nous en profiterons pour fournir, au gré du texte, des pistes de réflexion afin de mieux orchestrer la commémoration à l'Assemblée nationale.

3.1 Prise en charge du projet

Au fil de nos entrevues avec différentes personnes ayant participé à la mise en place du *Monument en hommage aux femmes en politique*, l'un des éléments qui faisaient l'unanimité et qui ressortaient systématiquement était le rôle clé de Mme Fatima Houada-Pepin. Plusieurs intervenants ont souligné sa ténacité et le fait que, si ce n'était pas d'elle, le monument n'aurait sans doute pas vus le jour.

En regard du postulat développé dans la seconde partie de cet essai, en l'occurrence l'importance et le sérieux d'une commémoration à l'Assemblée nationale, le fait qu'une commémoration d'une telle importance repose en grande partie sur une seule personne qui devient porteuse du projet semble pour le moins incongru. Bien que cette personne soit épaulée à plusieurs étapes du personnel de l'Assemblée, il n'en demeure pas moins qu'elle agit comme chef d'orchestre du projet. Alors que la commémoration est un geste de reconnaissance institutionnelle puissant (encore plus lorsqu'il est question d'une statue de bronze, qui demeure la forme de commémoration la plus prégnante par sa grandeur, sa solidité et sa longévité) et qu'elle est faite par l'Assemblée nationale et sur ses terrains, le choix de commémorer une personne, un groupe ou un événement devrait être porté par l'institution, au-delà des aléas politiques et circonstanciels, quels qu'ils soient. L'idée qu'une commémoration puisse « mourir

au feuilleton » laisse entendre que l'importance de celle-ci, que l'on ne manque pas de souligner à grands traits lors de l'inauguration, ne serait que façade.

Le *Monument en hommage aux femmes en politique* est une première commémoration de femmes sur les terrains de l'Assemblée nationale. Alors que jusqu'ici les femmes n'avaient eu qu'un rôle de muses, de figures féminines anonymes ou de représentation générale sous l'appellation plurielle « des femmes », le monument est une première représentation figurée de femmes ayant participé concrètement à la construction de la société québécoise. Sur ce point, il nous apparaît surprenant d'avoir choisi un nom générique pour le monument. Même si des personnes précises sont commémorées, le monument demeure un hommage *aux* femmes en politique. Le nom des quatre femmes est bel et bien gravé au pied du monument, mais l'hiver a rapidement fait de cacher ceux-ci. Voilà un élément bien symbolique qui aurait mérité d'être mieux réfléchi. C'est donc dire que le monument participe à reproduire une forme d'anonymat dans laquelle les femmes étaient cantonnées historiquement. Bien que leur visage soit reconnaissable et que leur nom soit gravé dans la pierre, le nom que l'on donne à un monument n'est pas une chose anodine et fait partie des éléments que nous considérons comme symbolique. En témoigne la place que le nom « Monument en hommage aux femmes en politique » occupe dans les différentes communications de l'Assemblée nationale ainsi que sur ses multiples plateformes de diffusion. La portée n'est symboliquement pas la même que si le monument portait un nom explicite quant aux personnes commémorées : « Monument en hommage à Idola Saint-Jean, Marie Lacoste-Gérin-Lajoie, Thérèse Forget-Casgrain et Marie-Claire Kirkland ». Clairement, on a voulu montrer que ces quatre femmes symbolisent toutes les femmes (ou toutes les femmes en politique) et que la portée du monument dépasse celle de leur propre contribution, mais, en se faisant, le nom des quatre femmes est secondaire au premier titre du monument.

Soulignons que la commémoration, à la lumière de son processus d'élaboration, semble se présenter comme émanant d'une volonté particulière, alors qu'elle devrait plutôt être institutionnelle. Si, lors de nos entrevues, plusieurs ont souligné, l'excellente collaboration des différentes directions de l'Assemblée nationale, tout autant de personnes ont souligné le fait que le projet était porté par une personne, en l'occurrence, Mme Fatima Houada-Pepin. Ironiquement, il aura donc fallu *une* femme en politique pour assurer une commémoration *des* femmes en politique.

L'importance de cette commémoration, maintes fois soulignée lors des discours d'inauguration, justifie le sérieux qui devrait être accordé à une commémoration de cette importance. Bref, si le fait de commémorer ces femmes étaient indispensables, comme l'évoquait Jean-François Lisée, ou si un rééquilibrage était nécessaire en termes de commémoration des femmes, souligné par Jacques Chagnon, il serait pertinent d'assurer en amont la concrétisation du projet. Dès lors, la portée devrait être institutionnelle et être revêtue d'une certaine garantie. Il existe plusieurs façons de s'assurer que les commémorations aient une plus grande portée institutionnelle. L'Assemblée nationale pourrait, par exemple, se doter officiellement d'un calendrier des commémorations officielles. En ayant à passer par une inscription officielle à ce calendrier, on pourrait s'assurer de la réalisation pérenne de toutes les initiatives de commémoration lancées officiellement. Bien entendu, une inscription à ce calendrier officiel pourrait se faire selon un processus préétabli à partir d'une politique de commémoration, outil dont sont dotées plusieurs institutions.

3.2 Absence d'une politique de commémoration

Le fait que l'Assemblée nationale ne soit pas dotée d'une politique de commémoration peut surprendre. En comparant cette démarche à tout ce que nous avons pu dire jusqu'à maintenant quant à la commémoration et à la singularité du phénomène à l'Assemblée nationale, il peut paraître surprenant que l'administration n'ait pas souhaité se doter de grandes orientations afin, à tout le moins, de s'assurer qu'il n'y ait pas de dérapage avec une commémoration faisant l'objet d'une contestation et que tout le monde puisse connaître les procédures à suivre. La définition de grandes orientations permet de lever le voile sur toutes les ambiguïtés possibles qui peuvent exister avec la commémoration dans un lieu souverain, central et symbolique comme l'Assemblée nationale. Le simple fait d'énoncer une mission permet ensuite d'en déduire implicitement un cadre et des balises.

Concrètement une politique de commémoration peut prendre plusieurs formes, mais contient généralement des grandes orientations et des balises afin de guider et d'encadrer les projets de commémoration. De manière indicative, une politique de commémoration peut servir à définir et circonscrire la mission commémorative de l'institution, ses objectifs, les sujets à privilégier, les moyens de commémoration, ses degrés, les lieux à privilégier, les critères d'acceptabilité, ses récurrences, son nombre maximal par année, les procédures de soumission ou

les dispositifs quant à l'aboutissement et au bon déroulement des projets. Somme toute, une telle politique permet de s'assurer d'une certaine homogénéité sur le long terme. Ce dernier point est d'autant plus important que c'est de manière homogène que le visiteur perçoit implicitement les commémorations à l'Assemblée nationale, que l'institution s'y intéresse ou pas. Elle a donc tout intérêt à garder un contrôle sur ces perceptions et sur le message que ses commémorations transmettent. Bien que ces perceptions soient incontrôlables, on peut tout de même intervenir de manière à envoyer un message précis ou diriger la lecture de l'observateur. Par contre, l'institution peut avoir un contrôle certain sur la gestion des espaces encore libres sur ses terrains. Cet impératif deviendra de plus en plus prégnant avec le temps et jusqu'à ce qu'elle soit face à une saturation de ses terrains. Sera-t-il légitime de faire de l'espace en déplaçant ou en enlevant certains monuments ? Les commémorations auront-elles la même valeur si elles s'entassent ? Sans avoir une réponse claire, une politique de commémoration peut donner les fondements d'un argumentaire cohérent pour répondre à ces questions.

Dans le cas de l'Assemblée nationale, un projet de commémoration arrive un peu au hasard, au gré des propositions externes et internes, selon le bon vouloir notamment de la présidence ou du secrétariat général. En voulant décrire plus généralement le phénomène de la commémoration au Québec, le sociologue Jacques Beauchemin, qui milite pour l'adoption d'une loi nationale sur les commémorations historiques, résume aussi très bien la situation du cas précis qui nous occupe :

On commémore un peu comme ça vient, suivant les appétits des uns et des autres pour se souvenir, pour rappeler. Ça veut dire, aussi, que la commémoration est, de manière générale, une espèce de champ de luttes. La question se pose toujours de savoir ce qu'on doit commémorer, comment on doit le faire... Dès l'instant où une décision est prise, s'engouffre évidemment dans ces lieux un ensemble d'intérêts divergents⁵¹.

Comme nous l'avons évoqué, les initiatives de commémorations au parlement et sur la colline Parlementaire sont plutôt éclatées (famille, cercle d'amis, parlementaires, présidence, communauté), tout comme les façons de mener à terme celles-ci (projet de loi, don, comité de projet). Ce que nous soutenons, c'est qu'il existe différentes zones de flou en ce qui a trait à la

⁵¹ Citation tirée de l'émission Medium large (Radio-Canada), « Les pièges de la commémoration historique : l'art de fêter de travers », 5 octobre 2016, http://ici.radio-canada.ca/emissions/medium_large/2012-2013/chronique.asp?idChronique=418363.

commémoration. D'abord, on ne sait pas de quoi auront l'air les prochaines années et s'il y a des commémorations récurrentes à l'agenda (comme la Fête nationale du Québec, l'armistice, la commémoration de tuerie du 8 mai 1984 à l'hôtel du Parlement du Québec, etc.). Ensuite, il n'existe pas de critères généraux pour encadrer toutes les commémorations : est-ce qu'une nouvelle statue doit nécessairement s'harmoniser avec les autres monuments ? Un monument peut-il se retrouver n'importe où sur la colline Parlementaire ou y a-t-il des endroits désignés ? Les critères énoncés par le comité de projet concernant la commémoration aux femmes en politique, que nous avons évoqué précédemment, se retrouvent normalement dans une politique de commémoration. Cette dernière permet justement d'encadrer et de justifier le choix d'une commémoration en amont. C'est dire qu'au stade où un comité de projet est formé, la justification d'une commémoration devrait déjà être faite : le contraire participe à perpétuer un flou quant à ce qui doit être commémoré. Dans le cas qui nous occupe, s'il était clair depuis le tout début que la commémoration porterait sur les femmes en politique, il en était autrement des femmes qui serait au centre de ce monument figuratif.

Il nous apparaît plutôt hasardeux de justifier une commémoration après avoir lancé son comité de projet : il va de soi qu'un comité de projet trouvera des éléments justifiant l'existence de la commémoration sur laquelle il se penche. Cela nous apparaît problématique, notamment par rapport à la proximité émotionnelle qui peut naître dans tout processus commémoratif, par exemple, entre le « notable ordonnateur⁵² » et le sujet à commémorer, d'autant plus si ce dernier est encore vivant comme c'était le cas avec le projet du *Monument en hommage aux femmes en politique* ! L'idée n'est en aucun cas de remettre en question la valeur et la nécessité de cette commémoration précise, mais plutôt de comprendre ce qui a fait défaut et ce qui permettrait à l'Assemblée nationale comme institution d'acquérir une pleine maturité commémorative. Il en relève de l'essence même de la commémoration, tout comme de sa fonction : que veut-on commémorer précisément ? La commémoration est-elle un geste de reconnaissance qui doit être réalisé du vivant de la personne commémorée ou est-elle plutôt une forme de reconnaissance posthume visant avant tout à éduquer les générations futures ?

⁵² Expression utilisée par Gérard Namer pour désigner une personne ayant le pouvoir d'organiser la commémoration. Pour plus d'informations, voir Gérard Namer, *Mémoire et société*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1987, p. 201-215.

Une politique de commémoration permet de justifier toute initiative en amont, afin qu'une fois le processus lancé, la preuve de sa pertinence ne soit plus à faire. On peut certainement penser qu'une politique de commémoration aurait pu clarifier l'objet de la commémoration ainsi que les personnes à commémorer. Les documents consultés laissent entrevoir, au fil de l'avancement du projet, une ambiguïté entre la commémoration de Marie-Claire Kirkland, de quatre militantes ayant fait avancer le droit des femmes, de l'implication des femmes en politique et la commémoration du 70^e anniversaire du droit de vote et d'éligibilité des femmes. Force est de constater que jusqu'au dévoilement de la maquette, tous les partis impliqués ne s'étaient pas complètement entendus sur les personnes à commémorer, ce qui est très surprenant pour une commémoration de cette envergure. Dans le cas de l'Assemblée nationale, la commémoration n'est encadrée par un guide institutionnel permettant de circonscrire des éléments tels que la mission commémorative de l'institution, ses objectifs, les sujets à privilégier, les moyens de commémoration, ses degrés, les lieux à privilégier, les critères d'acceptabilité, leurs récurrences, leur nombre maximal par année, les procédures de soumission ou les dispositifs quant à l'aboutissement et au bon déroulement des projets. De plus, l'Assemblée nationale n'est pas non plus officiellement dotée d'un calendrier de commémoration dont une partie pourrait être publique, élément souvent corollaire à une politique de commémoration. Un tel calendrier permet de savoir à l'avance quelles seront les commémorations, leur échéancier et leur objet, afin de diversifier les sujets et les manières de commémorer dans le but d'utiliser cet outil mémoriel à son plein potentiel. Le fait de rendre ce genre d'outil en partie public devient alors un acte symbolique en soi, tout comme une nouvelle inscription au calendrier.

Une politique de commémoration se présente donc comme un outil essentiel d'encadrement de tout processus commémoratif et permet d'épauler une institution dans le choix et l'élaboration de celles-ci. Ce genre de politique n'a pas à être contraignant. Elle peut s'en tenir à donner des orientations permettant à une institution et à ses membres de justifier certains choix, de se donner les outils afin de mener à terme ce genre de projet et d'être cohérent sur le fond et la forme. L'écriture de ce genre de politique peut aussi être l'occasion de faire le point sur les commémorations déjà existantes, de retracer leur historique individuel et mieux comprendre les liens qui existent entre ces multiples initiatives.

Tout bien considéré, ces deux grandes observations présentées brièvement, mais densément, sont des enjeux généraux qui touchent toute institution ayant à gérer des commémorations internes et externes comme l'Assemblée nationale du Québec. Ces constats, que nous avons pu faire au gré de cette enquête, relèvent d'une forme de laxisme et non pas d'une incompétence. Le cas du *Monument en hommage aux femmes en politique* est éloquent : toutes les directions de l'Assemblée nationale ont été sollicitées et le projet a réussi non seulement à être livré, mais il a eu et continue d'avoir une forte résonance chez les parlementaires, les citoyens et les visiteurs. Malgré tout, notre sensibilité au phénomène commémoratif et aux enjeux de la mémoire et du pouvoir nous amène à considérer ce processus d'un œil prudent.

Conclusion

En posant comme hypothèse que le *Monument en hommage aux femmes en politique* s'est réalisée sous la forme d'un processus en constante construction et que la commémoration s'est faite au fur et à mesure sans qu'il y ait d'orientations et de critères préalablement établis et applicables à toutes les commémorations, nous constatons avoir visé juste. Bien que le fait de fonctionner de manière *ad hoc* ne soit pas essentiellement mauvais, nous avons ancré notre réflexion, et les constats qui en découlent, dans des notions démontrant l'importance symbolique de la commémoration sur la colline Parlementaire afin de souligner que de tels projets méritent d'être réfléchis en amont.

Plus généralement, en nous intéressant au cas du *Monument en hommage aux femmes en politique*, nous avons souhaité mettre en lumière la relation qu'entretient l'Assemblée nationale comme institution avec le phénomène de la commémoration. Tout bien considéré, l'Assemblée nationale entretient un rapport de laxisme avec la commémoration et les questions d'ordres symboliques ont joué un rôle moins important que nous l'anticipions dans nos entrevues. Malgré tout, des questions symboliques en lien avec le choix des personnes à commémorer, l'initiative première, le comité de projet ainsi que l'inauguration, nous ont permis de constater que l'Assemblée nationale n'est malheureusement pas dotée d'un cadre clair de commémoration. Divers éléments constitutifs du cas précis du *Monument en hommage aux femmes en politique* nous ont permis de souligner les enjeux pratiques liés à ce vide institutionnel, d'où l'utilité de retracer son processus et de souligner sa singularité.

Comme nous l'évoquions dans notre hypothèse, le monument s'est réalisé à travers un processus en constante construction. Cet essai témoigne des raisons qui ont fait de ce processus commémoratif un « *work in progress* », pour reprendre les mots de certaines personnes rencontrées. D'abord, la prise en charge du projet relève, de manière effective, d'une seule personne, et ce, malgré le nombre de partis impliqués et le fait que le projet concerne une institution aussi bien organisée que l'Assemblée nationale. Cela participe à brouiller le processus en amont, à faire de chaque étape de la commémoration un travail à refaire et à construire au fur et à mesure pour chaque nouvelle initiative, et ce, sans qu'il n'y ait d'orientations et de critères préalablement établis et applicables à toutes les commémorations. Ensuite, l'absence d'une politique de commémoration entretient ce flou à chaque nouveau projet

commémoratif. L'adoption d'une telle politique permettrait d'assurer la pleine maturité institutionnelle en termes de commémoration. D'ailleurs, nous tenons à spécifier que ce projet de politique de commémoration est bel et bien en rédaction. Une fois que le document existera officiellement au sein de l'institution, celle-ci aura alors atteint une grande maturité en termes de commémorations.

S'intéresser à la commémoration paraît relever de la tâche ingrate de questionner ce qui fait pourtant l'unanimité. Loin de nous de vouloir remettre en question la valeur d'une activité commémorative, nous souhaitons plutôt participer, par de cet essai, à faire prendre conscience que le passé sous forme monumental n'est pas un projet comme les autres : son sérieux doit absolument aller plus loin que quelques bons mots énoncés lors de l'inauguration. Il doit y avoir une vision et une conscience des enjeux parfois insidieux potentiellement présents dans toutes commémorations. C'est sur ce point qu'il convient d'insister en ce qui a trait à la commémoration à l'Assemblée nationale et au cas spécifique du *Monument en hommage aux femmes en politique*. De plus, il convient de veiller à conserver la mémoire institutionnelle de ce type de projet : les gens quittent et les bonnes pratiques se perdent. Qui sait de quoi auront l'air les prochains projets de commémorations et de quelle manière ils seront menés à terme ?

Il est primordial de cultiver un regard critique sur la commémoration sous toutes ses formes, car des questions identitaires et politiques peuvent aisément s'emparer de ce phénomène et s'actualiser sous la forme d'enjeux de pouvoir. La mémoire collective et l'histoire de tous les Québécois et Québécoise est alors à risque d'être le terrain de ces luttes de pouvoir. En adoptant de saines pratiques en matière de commémorations, une institution se dote d'outils pour arriver à une meilleure cohérence commémorative tout en redonnant sa pleine valeur à ce type d'initiative.

Bibliographie indicative

Ouvrages et thèses

- Abousnoug, Gill et David Machin. *The Language of War Monuments*. Londres, Bloomsbury Academic, 2013. p. 231.
- Bellentani, Federico. « Landscape as text ». Claudio Julio Rodríguez Higuera et Tyler James Bennett, dir. *Concepts for Semiotics*. Tartu, University of Tartu Press, 2016, p. 76-87
- Groulx, Patrice. *La marche des morts illustres : Benjamin Sulte, l'histoire et la commémoration*. Gatineau : Vents d'Ouest, 286 p.
- Groulx, Patrice. *Pièges de la mémoire : Dollard des Ormeaux, les Amérindiens et nous*. Hull : Vents d'Ouest, 1998, 436 p.
- Malack, Dominique-Valérie. *Identités, mémoires et construction nationales : la commémoration extérieure à Québec, 1889-2001*. Québec : Université Laval, 2003. 223 p. Thèse de doctorat en histoire.
- Mathieu, Jacques. « La langue de la commémoration », *Les lieux de la mémoire : la commémoration du passé du Canada*. Ottawa : La Société royale du Canada, 1998, p. 41-50.
- Namer, Gérard. *Mémoire et société*. Paris : Méridien Klincksieck, 1987. 242 p.
- Wylie, John. *Landscape*. Londres, Routledge, 2007, 246 p.

Articles de revues

- Agulhon, Maurice. « La statuomanie et l'histoire ». *Ethnologie française*. 8, 2/3 (1978), p. 145-172.
- Bellentani, Federico et Mario Panico. « The meanings of monuments and memorials : toward a semiotic approach ». *Punctum*, 2, 1 (2016), p. 28-46.
- Benton-Short, Lisa. « Politics, Public Space, and Memorials : The Brawl on the Mall ». *Urban Geography*, 27, 4 (2006), p. 297-329.
- Cochrane, Allan. « Making Up Meanings in a Capital City : Power, Memory and Monuments in Berlin ». *European Urban and Regional Studies*, 13, 1 (2006), p. 5-24.
- Deschênes, Gaston. « Les bronzes de la façade de l'hôtel du Parlement : du projet à la réalisation ». *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*. 41, 2 (2012), p. 19-21 ; 24-27.
- Dudemaine, Charles. « Toponymies politiques : les luttes pour nommer et renommer ». *Bulletin d'histoire politique*, 26, 2 (hiver 2018), p. 258-274

- Groulx, Patrice et Roy, Alain. « Les lieux historiques de la région de Québec comme lieux d'expression identitaire, 1965-1985 ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 48, 4 (1995), p. 527-541.
- Harvey, Fernand. « La commémoration à Québec, 1828-2012 : Essai d'interprétation ». *Les Cahiers des dix*, 66 (2012), p. 269-322.
- Koselleck, Reinhart et al. « Les monuments aux morts comme fondateurs de l'identité des survivants ». *Revue de Métaphysique et de Morale*, 1 (1998), p. 33-61
- Mitchell, Katharyne. « Monuments, Memorials, and the Politics of Memory ». *Urban Geography*, 24, 5 (2003), p. 442-459.
- Niess, Alexandre. « Monuments aux morts et politique : l'exemple marnais ». *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 212 (2003-2004), p. 17-31.
- Osborne, Brian S. « Constructing Landscapes of Power : The George Étienne Cartier Monument ». *Journal of Historical Geography*. 24 (1998), p. 431-458.
- Osborne, Brian S. « Landscapes, Memory, Monuments, and Commemoration : Putting Identity in its Place ». *Études ethniques au Canada*, 33, 3 (2001), p. 39-77.
- Young, James. E. « Écrire le monument : site, mémoire, critique ». *Annales. Economies, sociétés, civilisations*. 48, 3 (1993). p. 729-743

Documents institutionnels

- Brasset, Rose-Line et coll. *Plan de commémoration pour les niches intérieures de l'Hôtel du Parlement : Rapport du comité scientifique*. Québec : Assemblée nationale du Québec, 2007. 15 p.
- Boucher, Pierre, dir. *Plan d'intervention pour la mise en valeur de la colline Parlementaire*. Québec : Commission de la capitale nationale du Québec, 1997. 53 p.
- Commission des biens culturels du Québec. *Pour une politique de la commémoration au Québec : bilan et pistes de discussion*. Québec : Commission des biens culturels du Québec, 1998. 34 p.
- Courtois, Charles-Philippe. *Les commémorations historiques nationales au Québec. Recommandations pour une politique d'envergure*. Montréal : Institut de recherche sur le Québec, 2011. 36 p.
- Groulx, Patrice. *Programme de commémoration pour les parterres et les niches intérieures de l'Hôtel du Parlement*. Québec : Commission de la capitale nationale du Québec, 1999. 34 p.
- Parachèvement de la colline Parlementaire : le plan directeur pour la mise en valeur des secteurs parlementaire et gouvernemental de la capitale du Québec*. Québec : Commission de la capitale nationale du Québec, 1998. 31 p.

Annexe 1

Tableau chronologique de la réalisation du *Monument en hommage aux femmes en politique* réalisé à partir des documents institutionnels de l'Assemblée nationale du Québec.

Date	Événement
21 avril 2010	Annnonce du projet à l'occasion du 70 ^e anniversaire de l'obtention du droit de vote et de l'éligibilité des femmes
3 juin 2010	1 ^{re} réunion du Comité de projet <i>Monument hommage aux femmes en politique</i>
24 juin 2010	2 ^e réunion du Comité de projet <i>Monument hommage aux femmes en politique</i>
23 juillet 2010	3 ^e réunion du Comité de projet <i>Monument hommage aux femmes en politique</i>
30 juillet 2010	Soumission d'un projet CCNQ pour rendre hommage à Marie-Claire Kirkland
Octobre 2010	Avis du Comité consultatif de la commémoration de la CCNQ sur le délai de 10 ans entre le décès et la commémoration : le comité est favorable à un projet de monument, mais sous une forme abstraite plutôt que figurative *document non disponible
1 ^{er} décembre 2010	1 ^{re} rencontre d'étape avec les partenaires du projet <i>Monument hommage aux femmes en politique</i>
9 décembre 2010	4 ^e réunion du Comité de projet <i>Monument hommage aux femmes en politique</i> *document non disponible
16 mars 2011	Rencontre technique du projet <i>Monument hommage aux femmes en politique</i>
1 ^{er} mai 2011	Présentation au Comité de projet d'un protocole d'entente et de l'appel de candidatures
8 juin 2011	5 ^e réunion du Comité de projet <i>Monument hommage aux femmes en politique</i>
16 juillet 2011 au 19 août 2011	Période d'appel de candidatures
20 juillet 2011	Lancement de l'appel de candidatures
25 juillet 2011	Signature par les partenaires d'un protocole d'entente
22 août 2011 au 6 septembre 2011	Étude des dossiers des artistes
6 septembre 2011 au 9 septembre 2011	Choix des 4 candidats et avis
8 septembre 2011	Annnonce de la sélection de quatre artistes
12 septembre 2011 au 17 novembre 2011	Élaboration des concepts et des maquettes
31 octobre 2011	Signature du protocole d'entente

17 novembre 2011	Tenue du jury de la 2e étape
21 novembre 2011 au 19 octobre 2012	Exécution de l'œuvre (48 semaines)
1 ^{er} décembre 2011	Les membres du Bureau de l'Assemblée nationale du Québec sont informés de l'ajout du quatrième personnage au monument dans le cadre du Plan d'immobilisation 2012-2013 et donnent un accord de principe au projet
6 décembre 2011	Dévoilement du choix de l'artiste et de la maquette
1er mars 2012	Décision du bureau de l'Assemblée nationale pour l'octroi d'un financement supplémentaire pour la réalisation d'un 4 ^e personnage
1er mars 2012	1 ^{er} rapport d'étape de Jules Lasalle
7 mars 2012	6 ^e réunion du Comité de projet <i>Monument hommage aux femmes en politique</i>
24 avril 2012	Signature de l'avenant au protocole d'entente pour inclure le 4e personnage
30 mai 2012	2 ^e rapport d'étape de Jules Lasalle
6 juin 2012	7 ^e réunion du Comité de projet <i>Monument hommage aux femmes en politique</i>
15 août 2012 au 19 octobre 2012	Travaux de préparation du site
22 octobre 2012 au 26 octobre 2012	Installation de l'œuvre
5 décembre 2012	Dévoilement du monument
1er juin 2017	Dévoilement de la plaque

Annexe 2

Calendrier des entrevues réalisées dans le cadre de cet essai.

Nom	Fonction	Affiliation intentionnelle	Date de l'entrevue
Fatima Houda-Pepin	Présidente du comité de projet	Assemblée nationale du Québec	25 février 2019
Rhonda Rioux	Membre du comité de projet	Ville de Québec	12 mars 2019
Monica Bittencourt Machado	Membre du comité de projet	Commission de la capitale nationale (CCNQ)	25 mars 2019
Frédéric Lemieux	Historien	Assemblée nationale du Québec	12 avril 2019
Béatrice Farand	Membre du comité de projet	Conseil du statut de la femme	12 avril 2019
Johanne Whittom	Membre du comité de projet	Assemblée nationale du Québec	23 avril 2019
Denis Angers	Direction des communications	Commission de la capitale nationale (CCNQ)	8 mai 2019
Diane Simard	Membre du comité de projet	Commission de la capitale nationale (CCNQ)	13 mai 2019
Jules Lasalle (brève entrevue téléphonique)	Artiste de l'œuvre	-	21 mai 2019

Annexe 3

Canevas d'entrevue

Implication

Replacer la personne dans le cadre général du processus commémoratif et mieux comprendre la nature de son implication.

1. Quelles sont vos expériences en termes de projets de commémorations ?
2. Lors de votre implication dans l'élaboration de la commémoration *Hommage aux femmes en politique*, quel était votre titre et quelles tâches spécifiques y étaient reliées ?
 - ✓ Relance : De manière concrète, comment étiez-vous impliqué dans le projet de commémoration ?

Chronologie

Retracer de manière la plus précise possible, la chronologie du processus commémoratif et cerner le fonctionnement de manière plus procédurale.

3. À votre souvenir, quelles étaient les grandes étapes de la réalisation de ce projet ? [Ligne du temps]
4. De qui provient l'initiative première du monument « Hommage aux femmes en politique » ?
5. À quelle étape avez-vous commencé à être impliqué dans le projet et à quelle étape votre implication a-t-elle pris fin ?
6. Dans les premiers moments de votre implication, lorsque vous avez commencé à vous impliquer plus concrètement, quelle était votre perception générale du projet à venir ?
 - ✓ Relance : Le processus vous semblait-il bien défini ? Les rôles de chacun étaient-ils bien circonscrits ?

Symbolisme

Replacer les questions d'ordre symbolique de manière synchronique dans le processus de commémoration et établir leur nature, leur traitement, leur impact leur conclusion.

7. À votre avis, quelle place occupent les éléments symboliques dans un projet commémoratif comme le monument « Hommage aux femmes en politique » ?
 - ✓ Relance : préciser s'ils occupent une place centrale, secondaire, etc.
8. Selon vous, quels sont les éléments symboliques importants rattachés au *Monument en hommage aux femmes en politique* ?
 - ✓ Relance : Quels éléments identifiables sur le monument ou autour de celui-ci, physiques ou idéologiques, sont symboliques ? Quels seraient, selon vous, les éléments symboliques manquants ?

9. Quelles questions d'ordre symbolique ont été soulevées au cours du processus ? Avez-vous des exemples ? [Ex. : emplacement, dimension, style figuratif ou non et autres questions formelles, message à inscrire sur une plaque, choix de l'artiste (femme vs. homme), choix de la maquette, choix des figures féminines à représenter, organisation et déroulement de l'inauguration, etc.,

[Fin possible de l'entrevue : passer à **Questions conclusives**]

10. De façon générale, de quelle manière étaient traitées [abordées, discutées, examinées] les questions d'ordres symboliques ?
11. Selon vous, quel fut l'élément symbolique le plus consensuel, qui ralliait toutes les parties, du *Monument en hommage aux femmes en politique* ?
12. Et quel fut l'élément symbolique le plus controversé, sur lequel il y avait des positions divergentes ?

[Fin possible de l'entrevue : passer à **Questions conclusives**]

13. Comment et à quel moment dans le processus ce différend s'est-il posé ? Qui a soulevé cette question ?
14. Comment ce différend d'ordre symbolique a-t-il été traité et réglé par le comité ou les personnes responsables ?
✓ Relance : Qui s'est prononcé sur la question ? Quelles étaient les positions de chacune des parties impliquées ? Y a-t-il eu un compromis ? Qui a finalement tranché ?
15. Quelles furent les conclusions de ce questionnement d'ordre symbolique et y a-t-il eu des répercussions sur le projet de commémoration ?

Questions conclusives

16. Avec du recul, comment décrivez-vous votre expérience/implication au sein de ce projet de commémoration ?
✓ Relance : Je vous avais posé une question semblable [Question #6] sur votre perception générale du projet à venir dans les premiers moments de votre implication : qu'est-ce qui a changé entre ces deux perceptions ? Qu'est-ce qui a participé à ce changement de perception ?
17. Si vous aviez à recommencer ce projet de commémoration [ou un autre], que feriez-vous différemment ?
18. Quelles leçons ou apprentissages tirez-vous de votre expérience dans ce projet ?
19. Mes questions sont terminées. Y a-t-il d'autres sujets dont nous n'avons pas parlé et que vous aimeriez aborder ?